



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

brevets

Question écrite n° 116994

Texte de la question

M. Alain Marsaud appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la réduction des redevances pour les brevets d'invention. Le régime des réductions des redevances a été modifié par la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 et par l'arrêté du 2 août 2005. Selon les nouvelles dispositions en vigueur, la réduction est désormais de droit pour les personnes physiques, sans autre condition. Cependant, il apparaît que le taux de la réduction est désormais de 25 % alors qu'il était auparavant de 60 %. C'est pourquoi il le prie de bien vouloir lui indiquer les raisons de cette baisse, mais également si des mesures pourraient être envisagées afin de rendre les brevets plus attractifs pour les PME.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marsaud](#)

Circonscription : Haute-Vienne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116994

Rubrique : Propriété intellectuelle

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 janvier 2007, page 963